



18 Jul 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Fixation de la date ultime de mise en service du Modular Offshore Grid II

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant la date ultime à laquelle chaque partie de l'extension du Modular Offshore Grid (MOG) II doit être mise en service.

Un régime d'appel d'offres a été établi par l'arrêté royal du 3 juin 2024 établissant la procédure de mise en concurrence, les conditions et la procédure d'octroi des concessions domaniales et les conditions générales pour l'utilisation des parcelles pour la construction et l'exploitation d'une installation pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables dans les espaces marins sous la juridiction de la Belgique.

Il est actuellement envisagé de relancer une telle procédure de mise en concurrence pour la première parcelle de la zone Princesse Elisabeth dès que possible, à la suite de l'annulation au début du mois de juillet 2025.

Ce projet d'arrêté royal concerne spécifiquement la mise en service de la phase 1 du MOG II et en fixe la date au 1er octobre 2031.

Le projet est soumis à la signature du Roi

Projet d'arrêté royal déterminant la date ultime à laquelle chaque partie de l'extension du Modular Offshore Grid doit être mise en service

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

